



Commune de
La Peyratte

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, Mme PROTTEAU Joëlle, M. FRANCOIS Xavier, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, Mme PILLOT Marguerite, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, Mme BEAUFORT Magalie, Mme MICHEAU Séverine, M. JAMONNEAU Claude, M. GOURBEAU Benjamin et Me BUTET Laetitia

Absents : M. HERRIBERRY Dimitri et M. DUBOIS Victorien

Pouvoirs : M. HERRIBERRY Dimitri a donné pouvoir à Mme BREMENT-MARQUIS Monique
M. DUBOIS Victorien a donné pouvoir à M. JAMONNEAU Claude

Secrétaire : Mme BEAUFORT Magalie

Début de la séance à 20h30

DELIBERATION

I / Validation de la rénovation du cabinet médical et du plan de financement

Le sous-préfet a reçu Monsieur le Maire, Mme PILLOT Marguerite et M. RAUX Samuel, pour évoquer le projet de la maison de santé et rappeler que le dossier doit être envoyé avant le 15 juin pour obtenir une subvention.

Les médecins s'engagent à aider pour la continuité du projet.

Mme BREMENT-MARQUIS Monique estime que le chiffrage pour de la rénovation n'est pas juste et que ce dossier n'est pas conforme. Depuis le départ, le souhait de faire du neuf a été émis. Elle donne lecture d'un courrier pour dire que Monsieur le Maire est en conflit d'intérêts par rapport à son travail et son mandat de Maire.

Monsieur le Maire lit la proposition de délibération.

Monsieur le Maire présente le projet de maison de santé aux membres du conseil municipal. Le projet se situe sur l'actuel site du cabinet médical et s'articule avec le projet de santé développé, dans le cadre du pôle santé « Est-Gâtine », par les professionnels de santé de La Peyratte et de Thénézay. Ce dernier ayant été validé, en 2017, par une commission régionale réunissant l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, la préfecture de région ainsi que le Conseil Régional, il permet à la commune de solliciter des subventions publiques pour concourir au cofinancement du projet.

Types de dépenses	Dépenses	Partenaires financiers	Montants
Travaux	469 000 €	Etat : DETR	217 350 €
VRD et Parking	42 000 €	Région via le contrat de territoire du Pays de Gâtine	100 000 €
Achat du cabinet médical	110 000 €	Autofinancement	303 650 €
Total	621 000 €	Total	621 000 €

VOTE : voix 10 POUR, 1 Abstention et 4 personnes qui refusent de participer au vote.

- Approuve le projet de la maison de santé.

FIN DE SEANCE A 21H30